

SNUipp88-FSU

LE PETIT RAPPORTEUR PARITAIRE

Notes de la CAPD du mardi 23 mai 2016

Présents : 9 IEN, l'IENA, l' IA, les services 1^{er} degré, 7 SNUipp-FSU, 2 SGEN, 4 SE.

Déclarations préalables

Secrétaire général

Après le départ de M. Luiggi, les représentants du personnel déplorent que la mission du CHSCT ne soit pas reprise par un membre de l'administration le temps de la vacance de poste du SG qui devrait durer un mois.

Postes adaptés

Lecture du document par le DASEN. Deux renouvellements ne sont pas prolongés. Le DASEN n'est pas décisionnaire mais suit les avis de la commission.

Congés de formation

L'enveloppe est de 128 500 euros. La priorité a été donnée aux collègues qui s'engagent dans les concours de la fonction publique, les poursuites d'études dans les domaines de la psychologie, du FLE (Français Langue étrangère). Ces critères peuvent différer l'année prochaine.

Mouvement

Des chiffres :

- 537 participants (2015 : 503)
- 206 mutés (2015 : 215)
- 212 collègues retrouvent leurs postes
- 119 sans poste (2015 : 127)
- 6 900 vœux exprimés
- Supports vacants : 33 dont 4 bloqués

89 collègues ont leur vœu 1.

28 collègues ont leur vœu 2.

17 collègues ont leur vœu 3.

8 collègues ont leur vœu 4.

7 collègues ont leur vœu 5.

25 collègues ont leur vœu 6 à 10.

11 collègues ont leur vœu 11 à 15.

11 collègues ont leur vœu 16 à 20.

3 collègues ont leur vœu 21 à 25.

7 collègues ont leur vœu 26 à 30.

Le cas d'une collègue préparant le CAPA-SH est évoqué. Malgré une priorité de préparation CAPA-SH (priorité 33), il n'y aura pas de maintien sur poste car une collègue titulaire (priorité 31) l'obtient. Le SNUipp-FSU a défendu l'investissement de collègues préparant cette formation et craint une démotivation si les collègues se trouvant dans cette situation ne sont pas garantis de retrouver leur poste l'année suivante. Il demande qu'au moment de la réunion de préparation du CAPA-SH, les collègues postulants soient informés de cette éventualité. Cette situation sera abordée lors du groupe de travail sur les règles du mouvement.

Vœux géographiques

Il n'y a pas de postes de direction car ces postes nécessitent des titres particuliers.

Postes bonifiés

Sont attribués 3 points maximum pour service effectif dans un établissement. A condition que l'année soit faite en intégralité. Le congé de maternité est considéré comme une interruption. Y a-t-il discrimination à la grossesse ?

TRS

La priorité sera donnée à l'ancienneté dans le service, puis le barème mouvement.

Stagiaires

30 prévus à la rentrée 2016-2017 (contre 35 en 2015-2016).

Création de postes ASH

- Un poste de remplaçant de référent au collège de Dompain, pour le suivi des élèves en établissement médico-social
- Un poste UE à la Courtine (option C privilégié, D accepté).

Temps partiels

- 263 demandes (2015 : 273)
- Les demandes pour convenance personnelle sont examinées au cas par cas selon les moyens du service.

Ineat / exeat

- 4 demandes d'exeat
- 32 demandes d'ineat

Questions diverses

En ce qui concerne les priorités médicales non retenues, des codes de priorités (code 1) seront octroyés par l'administration départementale à la seconde phase du mouvement.

Régime indemnitaire en maison d'arrêt : l'indemnité de direction et l'indemnité RLE ne sont pas cumulables. A partir d'avril 2016, seule la RLE est versée.

Sorties scolaires de l'AESH

Selon le contrat :

- AESH en CDD ou CDI, embauché soit par l'IA, ou l'établissement est assimilé à un fonctionnaire et peut participer à des sorties avec nuitées avec accord de l'IA
- CUI : contrat de droit privé ne peuvent en aucun cas effectuer de sorties avec nuitées. Sorties uniquement sur temps de travail.

Maintien d'élève

A été abandonné car jugé inefficace sauf en cas de « rupture des apprentissages ».

Cela signifie : absentéisme lourd (mais comment l'évaluer ?) et/ou une situation sans continuité des apprentissages (primo-arrivant, maladie...)

Le conseil des maîtres est décisionnaire, mais l'avis de l'IEN est souhaitable.

Dates des commissions de passage :

- 1/06 passage en sixième
- 28/06 passage des autres classes